



Paris, le 6 janvier 2011

## **Les associations demandent la suspension immédiate de la réforme de l'aide médicale d'Etat**

La loi de finances pour 2011 qui introduit de substantielles restrictions à l'Aide médicale de l'Etat (AME)<sup>1</sup> a été définitivement promulguée le 30 décembre 2010. Ce même jour, a été rendu public un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)<sup>2</sup> concluant que la hausse des dépenses de l'AME ne provient pas de fraudes de la part des bénéficiaires. Ce rapport recommande de ne pas instaurer de contribution financière pour avoir accès à l'AME ni d'accord préalable à tous les soins hospitaliers coûteux.

En juin 2010, la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot-Narquin évoquait déjà un droit d'entrée pour les usagers de l'AME. Dans cette perspective, en juillet, les ministres de la Santé et du Budget commandaient un rapport conjoint à l'IGAS et à l'IGF<sup>3</sup>.

C'est pourtant sans l'expertise de ce rapport que des députés UMP, avec l'avis favorable du Gouvernement et en particulier du ministre de la Santé, ont introduit les restrictions à l'AME dans la loi de finances 2011. Le rapport de l'IGAS-IGF daté du 24 novembre est resté inaccessible pendant toute la durée des débats jusqu'à l'adoption définitive de la loi.

Malgré les demandes de nombreux parlementaires, **les ministres de la Santé et du Budget ont ainsi délibérément choisi de ne pas divulguer les conclusions de ce rapport, qui était en leur possession depuis le 24 novembre** au moment des débats. Il est vrai que ce rapport balaye clairement les arguments avancés justifiant les restrictions apportées à l'AME en s'appuyant sur des données objectives et actualisées. Il formule même des recommandations inverses aux mesures adoptées par le Parlement.

**Roselyne Bachelot, François Baroin, Nora Berra et Xavier Bertrand doivent s'expliquer sur cette dissimulation scandaleuse privilégiant les enjeux électoralistes au détriment de la santé des personnes. Les mesures d'application des restrictions votées doivent être suspendues. Nous rappelons notre demande d'intégration de l'AME dans le droit commun (couverture maladie universelle - CMU) comme le recommande le rapport.**

### **Contacts Presse :**

Didier Maille (COMEDE) 06.82.17.31.25

Solenn Assathiany / Florence Priolet (MDM) 01 44 92-14 32 /14 31

<sup>1</sup> Les associations s'opposent à ces restrictions, voir sur <http://www.odse.eu.org/PROJET-DE-LOI-DE-FINANCES-POUR>

<sup>2</sup> Téléchargeable sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000685/>

<sup>3</sup> Lettre de mission, 23 juillet 2010, Annexe 1 du rapport

Pierre Carpentier (ODSE) 06.03.85.09.35